

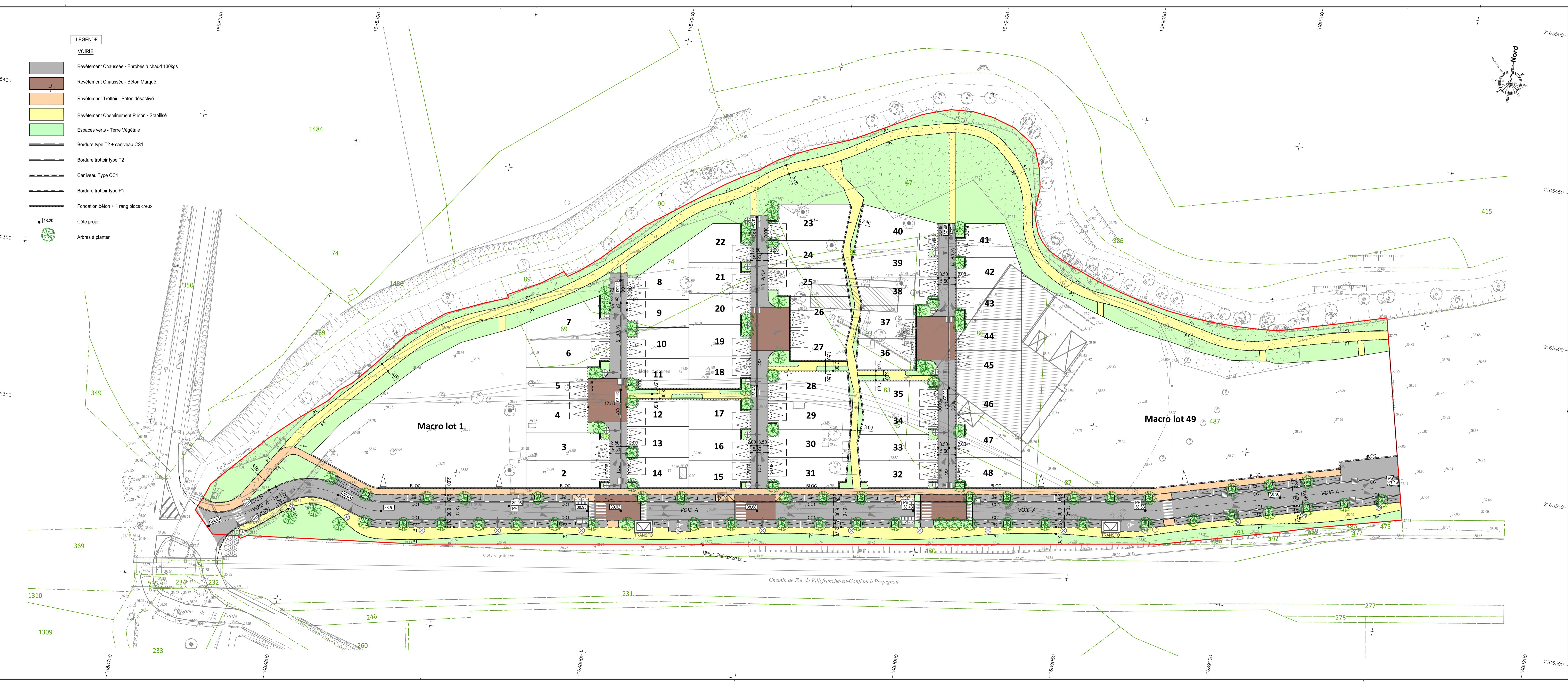
J			
I			
H			
G			
F			
E			
D			
C	11/2024	Modifications suite pièces complémentaires archi	RC
B	10/2024	Modifications stationnement	RC
A	07/2024	Première émission	SC
IND	DATE	NATURE DE LA MODIFICATION	DESS
			VISA
			CONTR

PERPIGNAN (66)

DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER LOTISSEMENT "LES PORTES DU SOLEIL"

MAITRE D'OUVRAGE	 numaa immobilier
NUMAA / KAVAK	 AMENAGEUR - PROMOTEUR
- 66000 Perpignan	
Tél :	
BUREAU D'ÉTUDE ARCHITECTURE , URBANISME	
ARCHI CONCEPT	
Agence d'Architecture et d'Urbanisme	
2 boulevard des Pyrénées - 66000 Perpignan	 ARCHI concept
Tél : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40 - Mail : contact@agence-archiconcept.fr	
BUREAU D'ÉTUDE VRD, GEOMÈTRE	
BE2T INGÉNIERIE	 BE 2T INGÉNIERIE INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUE TOPOGRAPHIE
Bureau d'Etudes VRD	
440 Rue James Watt - 66 100 Perpignan	
Tél : 04 68 50 89 89	
BUREAU D'ÉTUDES HYDRAULIQUE	
CIEEMA	 CHARLET CIEEMA
5 traverse de Baixas - 66 600 Cases-de-Pène	
Tel : 06 07 50 17 82	
Mail : cieema66@gmail.com	
BUREAU D'ÉTUDES PAYSAGE	
GEOPOLE	 GEOPOLE
138 rue Pierre Ciffré - 66000 Perpignan	
Tél : 04 68 66 96 02 - Fax : 04 68 66 98 11	
Mail : geopole@orange.fr	
NOM, LOGO ET RÉFÉRENCES DE LA SOCIÉTÉ RÉDACTRICE ET ÉMETTRICE DU DOCUMENT	
ARCHI CONCEPT	 ARCHI concept
Agence d'Architecture et d'Urbanisme	
2 boulevard des Pyrénées - 66000 Perpignan	
Tél : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40 - Mail : contact@agence-archiconcept.fr	

PA 8.1 - VOIRIE

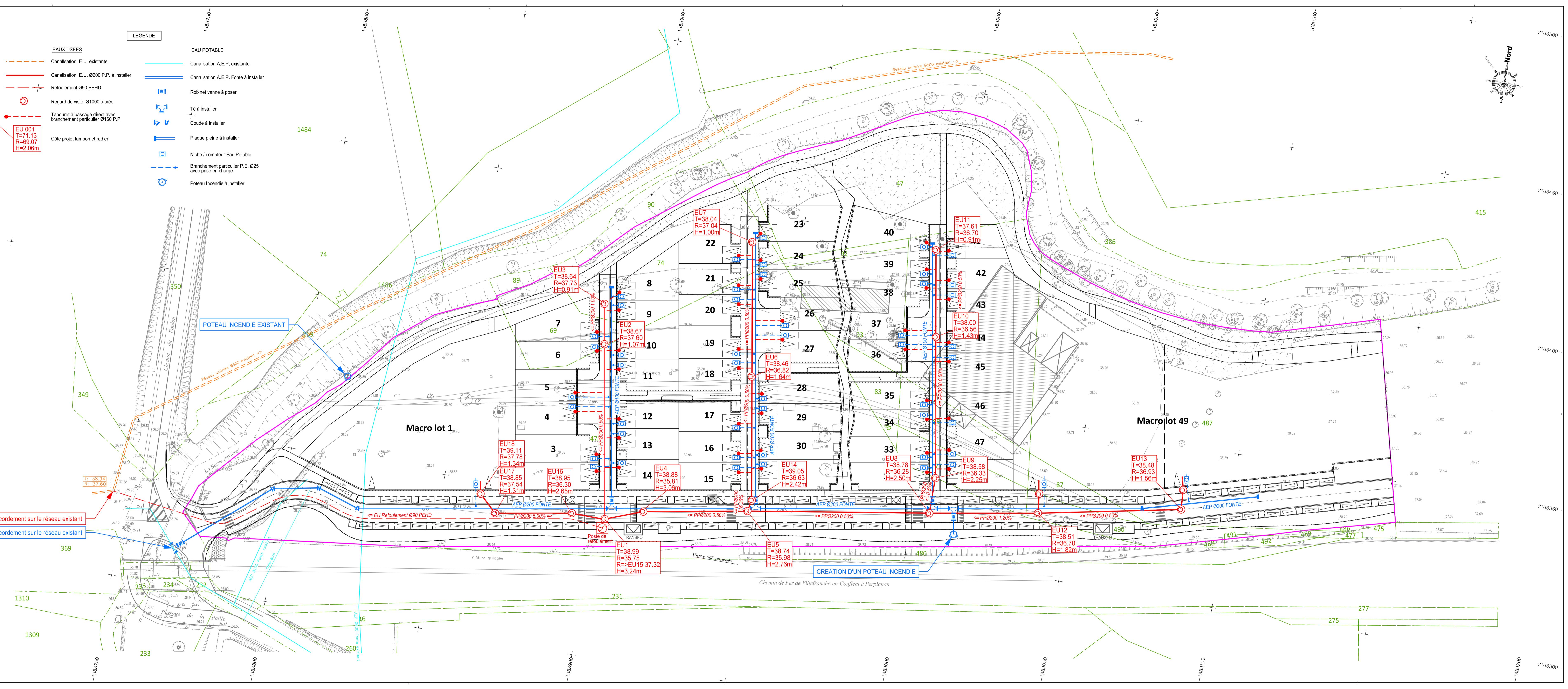


J	I	H	G	F
E	D			
C 11/2024	Modifications suite pièces complémentaires archi	RC		
B 10/2024	Modifications stationnement	RC		
A 07/2024	Première émission	SC		
IND	DATE	NATURE DE LA MODIFICATION	DESS	VISA
			CONTR	

PERPIGNAN (66)
DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER
LOTISSEMENT "LES PORTES DU SOLEIL"

MAÎTRE D'OUVRAGE
NUMAA / KAVAK
- 66000 Perpignan
Tél :
BUREAU D'ÉTUDE ARCHITECTURE, URBANISME
ARCHI CONCEPT
Agence d'Architecture et d'Urbanisme
2 boulevard des Pyrénées - 66000 Perpignan
Tél : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40 - Mail : contact@agence-archiconcept.fr
BUREAU D'ÉTUDE VRD, GÉOMÈTRE
BE2T INGÉNIERIE
Bureau d'Etudes VRD
440 Rue James Watt - 66 100 Perpignan
Tél : 04 68 50 89 89
BUREAU D'ÉTUDES HYDRAULIQUE
CIEEMA
5 traverse de Bokas - 66 600 Coses-de-Pène
Tél : 04 07 50 17 82
Mail : cieema66@gmail.com
BUREAU D'ÉTUDES PAYSAGE
GEOPOLE
138 rue Pierre Cliffe - 66 600 Perpignan
Tél : 04 68 66 96 02 - Fax : 04 68 66 98 11
Mail : geopole@orange.fr
NOM, LOGO ET RÉFÉRENCES DE LA SOCIÉTÉ RÉDACTRICE ET ÉMETTRICE DU DOCUMENT
ARCHI CONCEPT
Agence d'Architecture et d'Urbanisme
2 boulevard des Pyrénées - 66000 Perpignan
Tél : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40 - Mail : contact@agence-archiconcept.fr

PA 8.3 - EAUX USEES ET EAU POTABLE
EMETTEUR N° D'AFFAIRE ARC 21871 PA PHASE D'ÉTUDE 1/500 ECHÉLLE FORMAT A1 NUMÉRO INDICE PA 8.3 C

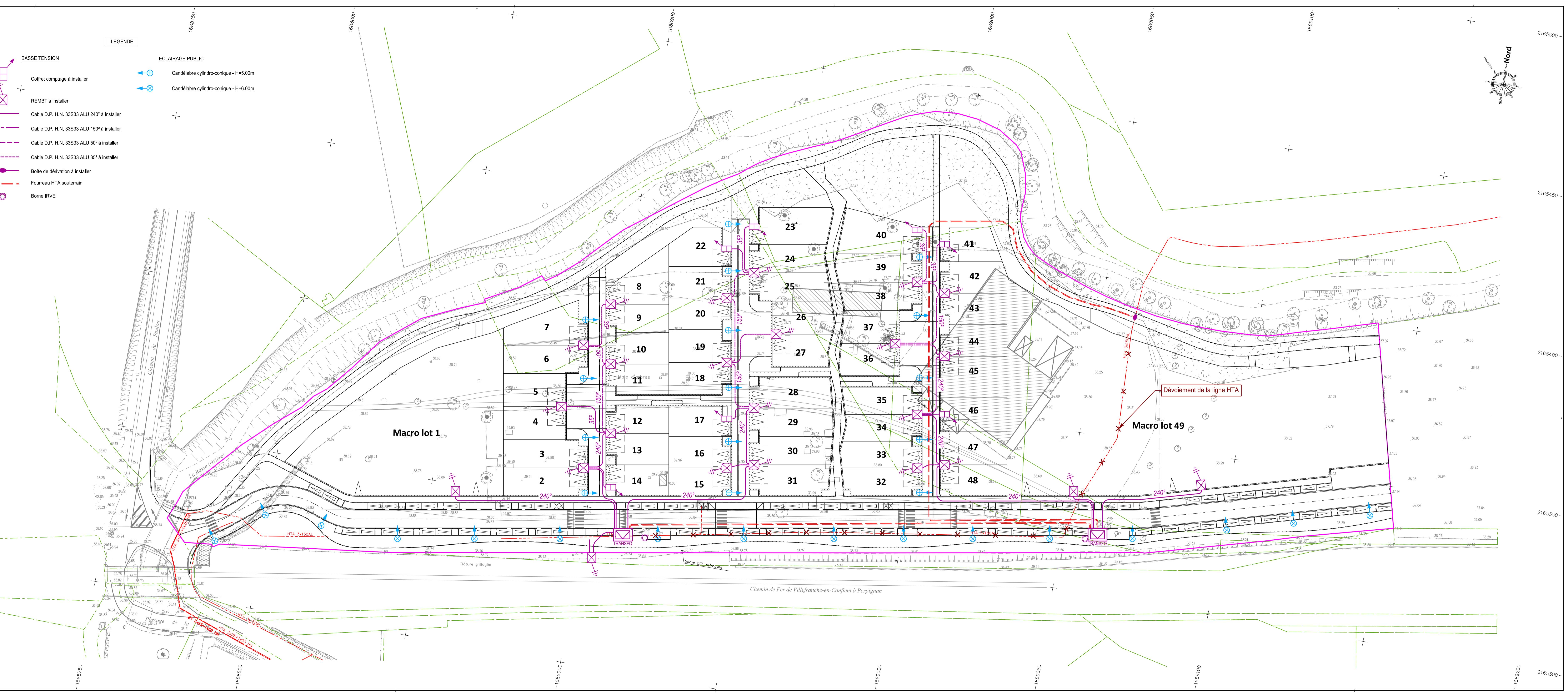


J				
I				
H				
G				
F				
E				
D				
C	11/2024	Modifications suite pièces complémentaires archi	RC	
B	10/2024	Modifications stationnement	RC	
A	07/2024	Première émission	SC	
IND	DATE	NATURE DE LA MODIFICATION	DESS	VISA
				CONTR

PERPIGNAN (66)
DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER
LOTISSEMENT "LES PORTES DU SOLEIL"

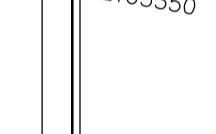
MAÎTRE D'OUVRAGE
NUMAA / KAVAK
- 66000 Perpignan
Tél :
numaa
KAVAK.F
BUREAU D'ÉTUDE ARCHITECTURE, URBANISME
ARCHI CONCEPT
Agence d'Architecture et d'Urbanisme
2 boulevard des Pyrénées - 66000 Perpignan
Tél : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40 - Mail : contact@agence-archiconcept.fr
BUREAU D'ÉTUDE VRD, GÉOMÈTRE
BE2T INGÉNIERIE
Bureau d'Etudes VRD
440 Rue James Watt - 66 100 Perpignan
Tél : 04 68 50 89 89
BUREAU D'ÉTUDES HYDRAULIQUE
CIEEMA
5 traverse de Bokos - 66 600 Coses-de-Pène
Tél : 04 07 50 17 82
Mail : cieema66@gmail.com
BUREAU D'ÉTUDES PAYSAGE
GEOPOLE
138 rue Pierre Cliffe - 66 600 Perpignan
Tél : 04 68 66 96 02 - Fax : 04 68 66 98 11
Mail : geopole@orange.fr
NOM, LOGO ET RÉFÉRENCES DE LA SOCIÉTÉ RÉDACTRICE ET ÉMETTRICE DU DOCUMENT
ARCHI CONCEPT
Agence d'Architecture et d'Urbanisme
2 boulevard des Pyrénées - 66000 Perpignan
Tél : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40 - Mail : contact@agence-archiconcept.fr

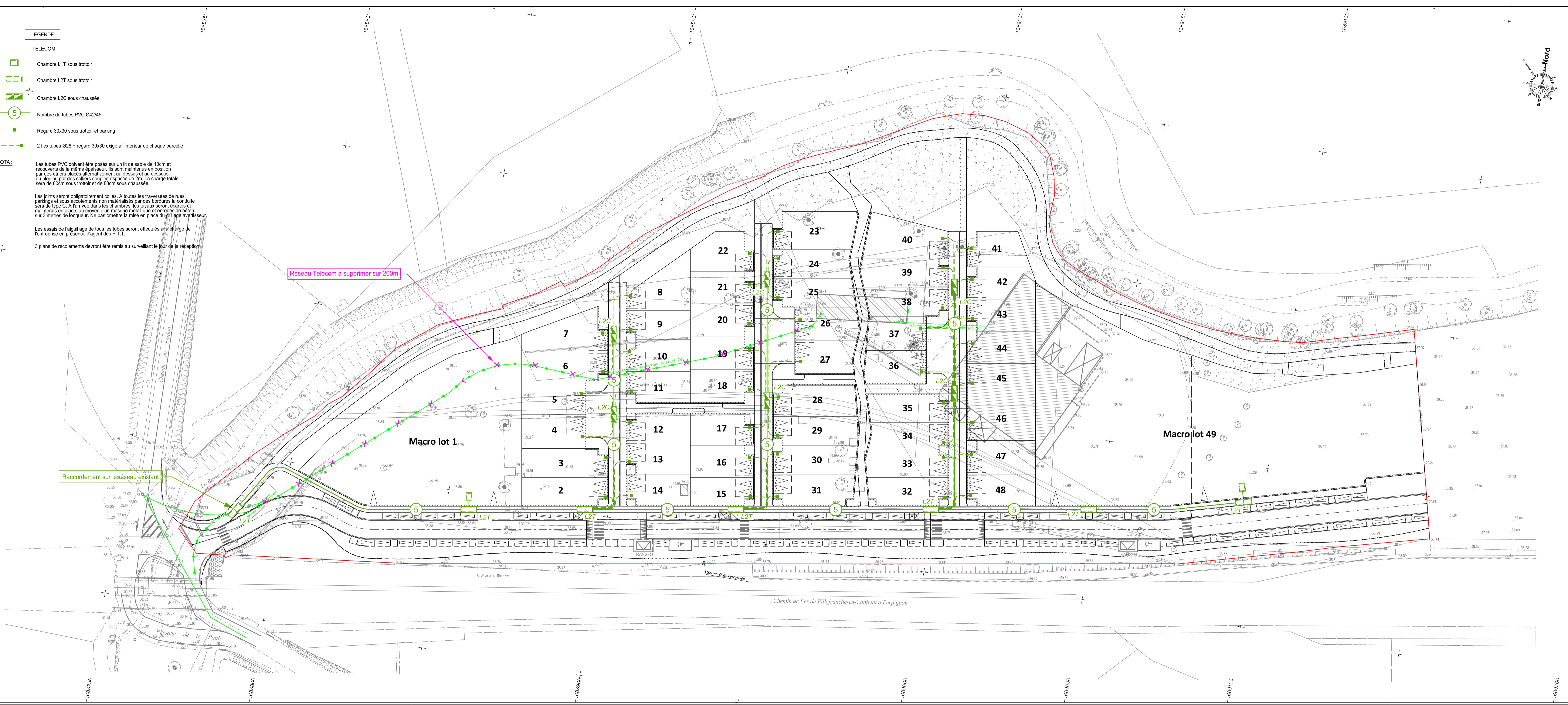
PA 8.4 - BASSE TENSION ET ÉCLAIRAGE PUBLIC
EMETTEUR N° D'AFFAIRE : **ARC 21871** PA PHASE D'ÉTUDE : **PA** ECHELLE : **1/500** FORMAT : **A1** NUMERO : **PA8.4 C** INDICE



J					
I					
H					
G					
F					
E					
D					
C	11/2024 Modifications suite pièces complémentaires archi				
B	10/2024 Modifications stationnement				
A	07/2024 Première émission				
IND	DATE	NATURE DE LA MODIFICATION	DESS	VISA	CONTR

PERPIGNAN (66) DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER LOTISSEMENT "LES PORTES DU SOLEIL"

MAÎTRE D'OUVRAGE	NUMAA / KAVAK					
	- 66000 Perpignan					
Tél :						
BUREAU D'ÉTUDE ARCHITECTURE, URBANISME						
ARCHI CONCEPT						
Agence d'Architecture et d'Urbanisme						
2 boulevard des Pyrénées - 66000 Perpignan						
Tél : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40 - Mail : contact@agence-archiconcept.fr						
BUREAU D'ÉTUDE VRD, GEOMÈTRE						
BE2T INGÉNIERIE						
Bureau d'Etudes VRD						
440 Rue James Watt - 66 100 Perpignan						
Tél : 04 68 50 89 89						
BUREAU D'ÉTUDES HYDRAULIQUE						
CIEEMA						
5 troisière de Bokas - 66 600 Coses-de-Pène						
Tél : 04 07 50 17 82						
Mail : cieema66@gmail.com						
BUREAU D'ÉTUDES PAYSAGE						
GEOPOLE						
138 rue Pierre Cliffe - 66 600 Perpignan						
Tél : 04 68 66 96 02 - Fax : 04 68 66 98 11						
Mail : geopole@orange.fr						
NOM, LOGO ET RÉFÉRENCES DE LA SOCIÉTÉ RÉDACTRICE ET ÉMETTRICE DU DOCUMENT						
ARCHI CONCEPT						
Agence d'Architecture et d'Urbanisme						
2 boulevard des Pyrénées - 66000 Perpignan						
Tél : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40 - Mail : contact@agence-archiconcept.fr						
PA 8.5 - TELECOM						
EMETTEUR	N° D'AFFAIRE	PHASE D'ÉTUDE	ÉCHELLE	FORMAT	NUMERO	INDICE
ARC 21871	PA	1/500	A1	PA8.5	C	



J
I
H
G
F
E
D
C
B

A 07/2024

Première émission

SC

DESS

VISA

CONTR

IND DATE NATURE DE LA MODIFICATION

PERPIGNAN (66)
DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER
LOTISSEMENT "LES PORTES DU SOLEIL"

MAITRE D'OUVRAGE

NUMAA / KAVAK

- 66000 Perpignan
Tél :



BUREAU D'ÉTUDE ARCHITECTURE , URBANISME

ARCHI CONCEPT

Agence d'Architecture et d'Urbanisme
2 boulevard des Pyrénées - 66000 Perpignan
Tél : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40 - Mail : contact@agence-archiconcept.fr



BUREAU D'ÉTUDE VRD, GEOMÈTRE

BE2T INGÉNIERIE

Bureau d'Etudes VRD
440 Rue James Watt - 66 100 Perpignan
Tél : 04 68 50 89 89



BUREAU D'ÉTUDES HYDRAULIQUE

CIEEMA

5 traverse de Baixas - 66 600 Cases-de-Pène
Tel : 06 07 50 17 82
Mail : cieema66@gmail.com



BUREAU D'ÉTUDES PAYSAGE

GEOPOLE

138 rue Pierre Ciffré - 66000 Perpignan
Tél : 04 68 66 96 02 - Fax : 04 68 66 98 11
Mail : geopole@orange.fr



NOM, LOGO ET RÉFÉRENCES DE LA SOCIÉTÉ RÉDACTRICE ET ÉMETTRICE DU DOCUMENT

ARCHI CONCEPT

Agence d'Architecture et d'Urbanisme
2 boulevard des Pyrénées - 66000 Perpignan
Tél : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40 - Mail : contact@agence-archiconcept.fr



PA 8.6 - PROFIL EN TRAVERS

EMETTEUR

N° D'AFFAIRE

PHASE D'ÉTUDE

ÉCHELLE

FORMAT

NUMERO

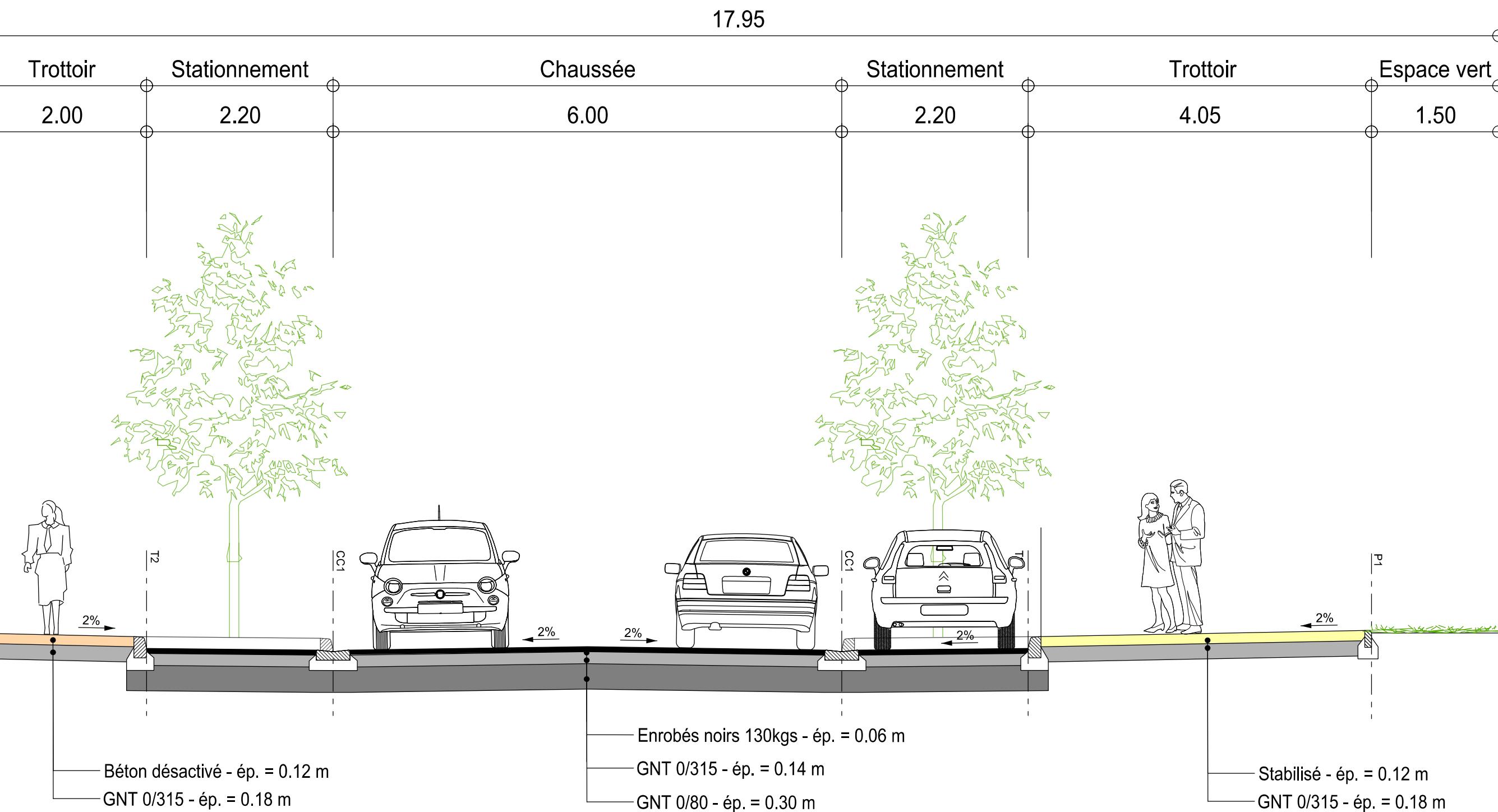
INDICE

ARC 21871 PA

1/50

A1 PA8.6 A

VOIRIE PRINCIPALE



J					
I					
H					
G					
F					
E					
D					
C					
B					
A	07/2024	Première émission	SC		
IND	DATE	NATURE DE LA MODIFICATION	DESS	VISA	CONTR

PERPIGNAN (66)

DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER

LOTISSEMENT "LES PORTES DU SOLEIL"

MAITRE D'OUVRAGE

NUMAA / KAVAK

- 66000 Perpignan
Tél :

BUREAU D'ÉTUDE ARCHITECTURE , URBANISME

ARCHI CONCEPT

Agence d'Architecture et d'Urbanisme
2 boulevard des Pyrénées - 66000 Perpignan
Tél : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40 - Mail : contact@agence-archiconcept.fr

BUREAU D'ÉTUDE VRD, GEOMÈTRE

BE2T INGÉNIERIE

Bureau d'Etudes VRD
440 Rue James Watt - 66 100 Perpignan
Tél : 04 68 50 89 89

BUREAU D'ÉTUDES HYDRAULIQUE

CIEEMA

5 traverse de Baixas - 66 600 Cases-de-Pène
Tel : 06 07 50 17 82
Mail : cjeema66@gmail.com

BUREAU D'ÉTUDES PAYSAGE

GEOPOLE

138 rue Pierre Ciffré - 66000 Perpignan
Tél : 04 68 66 96 02 - Fax : 04 68 66 98 11
Mail : geopole@orange.fr

NOM, LOGO ET RÉFÉRENCES DE LA SOCIÉTÉ RÉDACTRICE ET ÉMETTRICE DU DOCUMENT

ARCHI CONCEPT

Agence d'Architecture et d'Urbanisme
2 boulevard des Pyrénées - 66000 Perpignan
Tél : 04 68 34 59 42 - Fax : 04 68 34 02 40 - Mail : contact@agence-archiconcept.fr

numaa 
AMENAGEUR - PROMOTEUR
KAVAK.F 

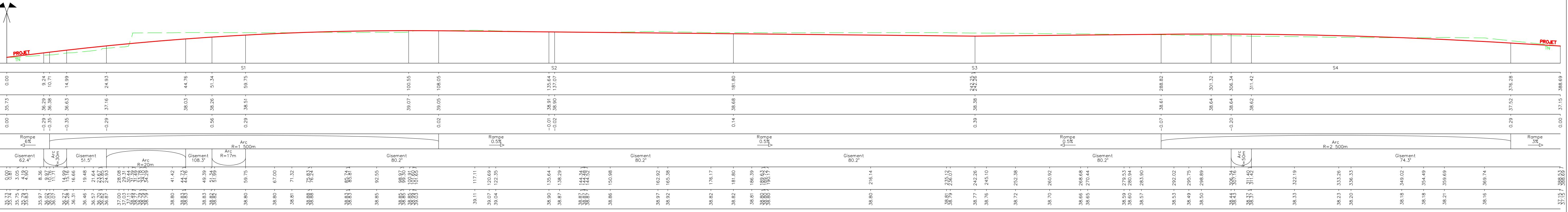
ARCHI 
concept

BE 
2T
INGÉNIERIE
INFRASTRUCTURES
HYDRAULIQUE
TOPOGRAPHIE

CHARLET 
CIEEMA

GEOPOLE 

ARCHI 
concept



PA 8.7 - PROFIL EN LONG

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE PERPIGNAN

Maître d'Ouvrage

NUMAA IMMOBILIER

440, Rue James Watt
66100 PERPIGNAN
Tél : 04.68.63.25.39



Lotissement :

"LES PORTES DU SOLEIL"

PA.8.8 – PROGRAMME DE TRAVAUX

Maîtrise d'œuvre :



B.E2T. Ingénierie

440, Rue James Watt
Tecnosud – Bâtiment Topaze - 66100 PERPIGNAN
Tél : 04.68.50.89.89 - Fax : 04.68.50.69.59 - Email : direction@be2t.com

Table des matières

<u>1</u>	<u>PRÉSENTATION DES TRAVAUX</u>	<u>3</u>
<u>2</u>	<u>TOPOGRAPHIE</u>	<u>3</u>
<u>3</u>	<u>VOIRIE</u>	<u>3</u>
3.1	STRUCTURES.....	3
3.2	BORDURES ET CANIVEAUX.....	4
3.3	BLOCS DE CALAGE DES TROTTOIRS	5
3.4	PROFILS EN TRAVERS TYPE.....	5
3.5	PROFILS EN LONG DES VOIES.....	5
3.6	REMBLAITEMENT DES TRANCHEES	5
3.7	ESSAIS DE PLAQUE	5
3.8	SIGNALISATION ET MOBILIER URBAIN.....	5
3.9	ESPACES VERTS	5
<u>4</u>	<u>RESEAU EAUX PLUVIALES</u>	<u>6</u>
<u>5</u>	<u>RESEAU EAUX USÉES</u>	<u>6</u>
<u>6</u>	<u>RESEAU EAU POTABLE</u>	<u>8</u>
<u>7</u>	<u>DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE</u>	<u>9</u>
<u>8</u>	<u>RESEAU DISTRIBUTION PUBLIQUE</u>	<u>9</u>
<u>9</u>	<u>RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC</u>	<u>9</u>
<u>10</u>	<u>RESEAU TELEPHONE ET FIBRE OPTIQUE</u>	<u>10</u>
<u>11</u>	<u>TRAVAUX PRELIMINAIRES</u>	<u>10</u>
<u>12</u>	<u>CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC</u>	<u>10</u>
<u>13</u>	<u>ORDURES MENAGERES</u>	<u>11</u>
<u>14</u>	<u>PLANS DE RECOLEMENT</u>	<u>11</u>

1 PRÉSENTATION DES TRAVAUX

Le projet concerne la création, sous maîtrise d'ouvrage privée, d'un lotissement dénommé « LES PORTES DU SOLEIL ».

Cette opération est située sur la Commune de PERPIGNAN.

Le Maître d'Ouvrage s'engage sous sa responsabilité exclusive à réaliser les travaux prévus au présent programme.

Avant tout commencement des travaux, les dossiers d'exécution seront préalablement soumis à l'accord des Services Techniques de PERPIGNAN et des différents concessionnaires en charge des réseaux Eaux Usées, Eau Potable, Eaux Pluviales, Basse Tension, Eclairage Public, Téléphone. Les Services Techniques seront en outre avertis de l'ouverture du chantier et pourront à tout moment en contrôler l'exécution.

Tout déplacement d'ouvrage public et notamment réseaux ENEDIS, Téléphone, Eclairage Public, nécessité par les travaux d'aménagement du lotissement reste à la charge du lotisseur.

Le lotissement sera desservi et équipé dans les conditions énoncées ci-après et conformément aux plans et profils joints au présent dossier.

2 TOPOGRAPHIE

Le lotissement sera implanté sur des parcelles, situées sur la commune de PERPIGNAN L'altitude moyenne du terrain naturel se situe entre 35.80 m. et 39.00 m. N.G.F.

3 VOIRIE

3.1 STRUCTURES

L'accès au lotissement se fera par l'aménagement d'une voie A. Celle-ci sera réalisée et raccordée au Chemin du Foulon.

La voie A de 14.60m comportera :

Un trottoir de 2.00 m

Un stationnement longitudinal de 2.20 m

Une chaussée à double sens de 6.00 m.

Un stationnement longitudinal de 2.20 m

Un cheminement piéton variable de minimum 2.20 m

Trois voies internes seront créées pour desservir les parcelles.

Les voies B, C et D de 5.50m comporteront :

Un cheminement piéton de 2.00 m

Une chaussée partagée de 3.50 m.

Réception de la plate-forme support de chaussée : avant mise en place de la couche de fondation, des essais de portance doivent être réalisés à raison d'un essai par 250 m² d'emprise et un minimum de trois essais pour les petites surfaces.

Le module de déformation EV2 doit être supérieur à 50 Mpa. Ces essais seront obligatoirement transmis aux Services Techniques Municipaux.

En cas de résultat défavorable, une solution technique sera proposée et acceptée par les Services Techniques avant mise en œuvre des couches de chaussée et éventuellement approbation d'un modifiant réglementaire.

La structure de chaussée de la voie principale et des stationnements sera réalisée de la façon suivante :

Surface	Enrobés à chaud 130kg (ép : 0.06)
Couche de base	0.15 m matériaux concassés 0/31.5
Couche de fondation	0.30 m matériaux concassés 0/80

La structure du trottoir sera réalisée de la façon suivante :

Surface	0.15 m de Béton désactivés
Couche de base	0.15 m matériaux concassés 0/31.5

La structure du carrefour sera réalisée de la façon suivante :

Surface	Béton Marqué (ép : 0.15)
Couche de base	0.15 m matériaux concassés 0/31.5
Couche de fondation	0.30 m matériaux concassés 0/80

La structure du cheminement piéton sera réalisée de la façon suivante :

Surface	Sol Stabilisé
Couche de base	0.20 m matériaux concassés 0/31.5

Pente de la chaussée : 0.4%

Pentes transversales :

Chaussée : 2 %

Trottoir : 2 %

Le tracé de la voie figure au plan n° 8.1. Le profil en long de la voie et en travers figurent sur les plans n° 8.6 et 8.7.

3.2 BORDURES ET CANIVEAUX

Les éléments préfabriqués de bordures et caniveaux seront du type normalisé, de classe A, posés sur fondation en béton de ciment dosé à 250 Kg de 15 cm d'épaisseur minimum, débordant largement de part et d'autre de la bordure afin de pouvoir lui assurer un véritable épaulement.

Les éléments seront de 1.00m en alignements droits et de 0.30 m pour les parties courbes. Les éléments posés en courbes devront être obligatoirement découpés à la tronçonneuse. Tout élément morcelé à la massette ou par tout autre procédé sera refusé.

Les types de bordures utilisées sont :

Bordures : , T2.

Caniveaux : CS1 et CC1.

Les bordures seront mises en place conformément aux plans de voirie n° P.A.8.1.

3.3 BLOCS DE CALAGE DES TROTTOIRS

Le blocage des fonds de trottoirs, le long des lots, sera constitué d'une semelle béton (30x30) surmontée d'une ou plusieurs rangées de blocs pleins allégés 20x20x50.

Un épaulement sera réalisé en matériaux d'apport, soigneusement compactés, dans les cas de différence d'altitude entre l'arase des blocs et l'intérieur de la parcelle.

Le sommet de ces blocs sera réglé avec le niveau fini de l'arrière du trottoir.

Un mur de soutènement sera également créé au point haut de la voie principale pour retenir la structure de la future voirie en limite d'opération. Cet ouvrage sera réalisé en blocs à bancher.

3.4 PROFILS EN TRAVERS TYPE

La chaussée aura un profil en pente unique de 2%. La pente du trottoir sera également de 2% maximum.

Le profil en travers type figure au plan n° P.A.8.6.

3.5 PROFILS EN LONG DES VOIES

Les cotes des profils en long des voies sont indiquées au plan n° P.A.8.7.

La future voirie comportera une pente unique équivalente à 0.4%.

3.6 REMBLAIEMENT DES TRANCHEES

Pour tous les réseaux (humides et secs), les tranchées seront remblayées (après enrobage complet des canalisations au sable et pose des grillages avertisseurs réglementaires) par des matériaux concassés 0/315, mis en place par couches successives de 20 cm et soigneusement compactés, jusqu'au niveau du fond de forme de la chaussée et du trottoir.

3.7 ESSAIS DE PLAQUE

Des essais de plaque seront obligatoirement réalisés par un laboratoire agréé, à la charge de l'entreprise titulaire du marché d'exécution des travaux, sur le fond de forme de la voie, sur la couche de fondation 0/80 ainsi que sur la couche de base 0/31.5 (nouvelle classification des matériaux), avant qu'elle ne reçoive le revêtement en enrobés.

Les objectifs à atteindre au module EV2, à raison de 1 essai pour 250 m² et à chaque fois que nécessaire sont :

50 Mpa sur le fond de forme,

80 Mpa sur la couche de fondation en 0/80,

90 Mpa sur la couche de 0/315 avant application du B.B.

3.8 SIGNALISATION ET MOBILIER URBAIN

La signalisation horizontale et verticale ainsi que le mobilier urbain seront choisis en collaboration avec les services techniques de la commune.

3.9 ESPACES VERTS

Une zone destinée aux espaces verts sera aménagée aux abords des voies, sur toute l'opération. Cette bande végétalisée devra être mise en œuvre et arborée selon les prescriptions techniques émises par les services de la commune.

4 RESEAU EAUX PLUVIALES

Les principes de fonctionnement du réseau sont portés au plan réseau Eaux pluviales PA 8.2.

Les eaux de ruissellement des voiries s'écouleront superficiellement jusqu'au point bas, puis seront collectées par des regards avaloirs de type SELECTA.

Ce réseau pluvial réalisé sous la voie sera constitué par des buses en béton armé de la série 135A de diamètre variant de 300mm à 400mm ainsi qu'en DN400 Fonte, et conformément au plan réseau Eaux pluviales PA 8.2. Les diamètres ont été dimensionnés pour la pluie décennale à l'aide du logiciel Dkmètre (formule Manning-Strickler), après modélisation des bassins versants par la méthode rationnelle. L'aménagement de deux grilles avaloir au point bas de l'opération représentera l'exutoire du futur réseau et seront piquées sur le réseau existant, longeant « l'Avenue des Guinguettes ».

Les canalisations à poser reposeront sur un lit de sable de 0,15 m. d'épaisseur minimum et seront également calées, au sable, jusqu'à 20 cm. minimum au-dessus de la génératrice supérieure. La tranchée sera, ensuite, remblayée par des matériaux concassés 0/315 compactés par couches de 0,20 m. jusqu'au niveau du fond de forme. Un grillage avertisseur détectable marron sera placé à 40cm au-dessus de la génératrice supérieure.

Les avaloirs comporteront un décanteur de 0.30 minimum. Les cuves seront étanches, en béton préfabriqué ou coulé en place ou en PVC/PEHD. Les branchements d'avaloirs seront de préférence en PVC CR8 DN 315 plutôt qu'en béton 135 A, ceci pour faciliter les coupes avec raccordement par carottage et joint de type FORSHEDA ou manchons de scellement.

Les eaux de ruissellement internes aux parcelles seront traitées individuellement par les futurs acquéreurs.

Avant toute réalisation de travaux, tous les documents techniques (plans, profils, détails d'ouvrages, notes de calculs, etc...) seront remis et commentés aux différents services concernés.

Le plan de récolelement sera réalisé suivant le format informatique prescrit par Perpigna Méditerrané, remis à ces mêmes services et joint au DOE.

5 RESEAU EAUX USÉES

Avant tout commencement des travaux, les plans d'exécution seront soumis à l'agrément de Perpigna Méditerranée.

Le tracé du réseau d'Eaux Usées projeté figure au plan n° P.A.8.3.

Le lotissement sera raccordé dans le réseau existant, situé dans le chemin du foulon par le biais d'une station de refoulement.

Ce réseau comportera une canalisation principale en PP, sur laquelle seront raccordés les branchements particuliers desservant chaque habitation.

Le tracé définitif des conduites et de l'ensemble des ouvrages à réaliser seront étudiés avec le concessionnaire du réseau et leurs prescriptions seront scrupuleusement respectées. En outre, le réseau sera conforme aux prescriptions du fascicule 70 du C.C.T.G. et au Cahier des Prescriptions Techniques applicables aux travaux sur réseaux humides réalisés sur le territoire de Perpignan Méditerranée.

Les canalisations à poser reposeront sur un lit de sable de 0,15 m. d'épaisseur minimum et seront également calées, au sable, jusqu'à 20 cm. minimum au-dessus de la génératrice supérieure. La tranchée sera, ensuite, remblayée par des matériaux concassés 0/315 compactés par couches de 0,20 m. jusqu'au niveau du fond de forme. Un grillage avertisseur détectable, marron sera placé à 40cm au-dessus de la génératrice supérieure.

Les regards de branchements à passage direct, en PP, seront positionnés sur le domaine public.

Les regards de visite, d'un diamètre intérieur de 1000 mm seront étanches et constitués intégralement en Béton. Ils seront fermés par des tampons de 600 mm de diamètre Type PAMREX, série lourde et estampillés "EU".

Les branchements particuliers seront constitués par des tuyaux de même nature que la canalisation principale, CR8-SN8 Ø160, avec culotte de raccordement et coude à 45°.

Ils seront terminés par un regard à passage direct avec cheminée fermée par un tampon fonte articulé, placé en limite du domaine public. La canalisation sera prolongée jusqu'environ 1,00 m. à l'intérieur des parcelles. Un tampon operculaire obturera la sortie amont en attendant son raccordement futur à la construction. Comme pour les canalisations axiales, un grillage marron sera placé au-dessus des branchements particuliers.

Les essais d'étanchéité et passage de caméra seront réalisés en présence des représentants du fermier, après réalisation des branchements particuliers, lorsque la forme de chaussée sera terminée et avant la mise en œuvre des enrobés.

Le passage de caméra sera obligatoirement réalisé après les essais d'étanchéité.

Un plan de récolement sur lequel tous les ouvrages seront triangulés, sera fourni après exécution du réseau d'eaux usées. Il sera réalisé dans le format informatique agréé par la Société Fermière et la Commune.

Les prescriptions techniques de l'arrêté ministériel du 22 décembre 1994 devront être respectées, notamment l'article 25 qui a trait au contrôle d'étanchéité.

Les ouvrages de collecte feront l'objet d'une procédure de réception, prononcée par le fermier, à la charge du lotisseur.

A cet effet, le lotisseur confiera la réalisation des essais à un opérateur qualifié et indépendant de l'entreprise chargée des travaux avant leur mise en fonctionnement.

Cette réception comprendra le contrôle de l'étanchéité, la bonne exécution des fouilles et de leur remblaiement, l'état des raccordements, la qualité des matériaux et le dossier de récolement.

Le Dossier des Ouvrages Exécutés à fournir au moment de la réception comprendra :

- Le procès-verbal des essais d'étanchéité,
- La vidéo de l'inspection télévisée,
- Le rapport détaillé de l'inspection télévisée,
- Le plan de récolement sur reproductible, trois tirages, et un CD au format DWG.

Le procès-verbal de cette réception sera adressé à l'entreprise chargée des travaux, au service chargé de la police des eaux et à l'agence de l'eau concernée.

GENERALITES

Les essais d'étanchéité et d'inspection télévisée seront réalisés après la mise en œuvre et essais de portance de la couche de base.

Les résultats de l'étude géotechnique préalable devront permettre à l'entrepreneur d'adapter ses propositions techniques aux difficultés susceptibles d'être rencontrées (fascicule 70).

6 RESEAU EAU POTABLE

Le tracé du réseau d'Eau Potable projeté figure au plan n° P.A.8.3.

Les branchements d'eau et d'assainissement d'une même parcelle seront placés dans une tranchée commune. Le réseau du lotissement sera raccordé à la canalisation publique d'eau potable existante située dans le chemin du Foulon.

Organisation du réseau :

Toutes les canalisations du réseau A.E.P seront en FONTE. Elles seront signalées par un grillage avertisseur bleu à âme métallique mis en place à 0,40 m. au-dessus des conduites.

Les canalisations seront calées au sable jusqu'à 0,20 m. minimum au-dessus des conduites et posées également sur lit de sable de 15 cm.

Les pièces spéciales seront obligatoirement en Fonte ductile avec butées ou ancrages béton.

La robinetterie principale sera à opercule caoutchouc avec fermeture à gauche, sous bouche à clé réhaussable de type série lourde (7 kg) sous chaussées et trottoirs (modèle carré pour robinets-vannes) et sera équipée d'un tube allonge et d'un tabernacle.

Les raccordements sur le réseau A.E.P. public seront réalisés après que les essais de pression et l'analyse bactériologique aient été déclarés concluants.

Branchements Particuliers :

Les branchements particuliers seront laissés en limite de chaque lot. Ils seront constitués par un collier de prise charge, robinet de prise en charge tout bronze, sous bouche à clef et PEHD Ø 25 mm. à bandes bleues (série 16 bars) sous fourreau T.P.C bleu Ø 75. Un grillage bleu détectable sera placé à 40 cm au-dessus des canalisations. Ils seront laissés en attente, en limite du domaine public/privé.

GENERALITES

Les essais de pression seront réalisés après la mise en œuvre et essais de portance de la couche de base.

Les conduites devront être distantes d'eau moins 0,80 m. horizontalement et de 0,40 m. verticalement de toute autre canalisation souterraine. Elles se situeront, en outre, à environ 1,30 m. des bordures de trottoir et seront posées à 1,00 m. de profondeur, mesuré depuis le dessus des tuyaux jusqu'au niveau de la chaussée finie.

Les coudes, tés, et toutes pièces subissant une poussée, devront être butés ou ancrés pour une pression d'épreuve de 10 kg/cm².

La stérilisation du réseau sera effectuée à la charge de l'entreprise. Le résultat des analyses bactériologiques, effectuées par un laboratoire agréé, sera fourni avant le raccordement au réseau public.

La mise à la cote des bouches à clef avant réalisation du revêtement sera effectuée par l'Entreprise chargée du lot "Voirie".

Il sera fait application de l'article 20 du Règlement Sanitaire Départemental.

Comme pour le réseau d'eaux usées, un plan de récolelement faisant apparaître toutes les pièces spéciales et la robinetterie sera remis (reproductible et sous informatique).

Les raccordements au réseau public et les branchements particuliers seront effectués après réalisation des essais de pression et stérilisation des nouvelles conduites, en application de l'article R 1321-53 du code de la Santé Publique.

7 DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE

La défense incendie sera assurée par la création d'un poteau incendie ø100 implanté sur la Voie A (cf. plan n° P.A.8.3) de telle manière qu'aucun lot ne soit distant de plus de 150 m d'un point de défense.

8 RESEAU DISTRIBUTION PUBLIQUE

Un dossier administratif devra être établi conformément aux dispositions des articles II du Décret du 29 Juillet 1927 et soumis à l'approbation des Services ENEDIS.

La desserte en énergie électrique de cette opération se fera par la création de postes de transformation et devra faire l'objet d'une proposition commerciale de la part des services d'ENEDIS.

La Distribution Publique se fera par la construction d'un réseau souterrain 220/380 volts alimenté à partir du réseau existant, suivant les directives techniques et financières qui seront fixées par ENEDIS. Un réseau de téléreport reliant chaque coffret de distribution sera créé.

Le tracé figuré au plan n° P.A.8.4 n'est qu'un schéma de principe.

Avant tout commencement de travaux, le lotisseur devra s'acquitter de la "Proposition Commerciale" établie par les Services d'ENEDIS et s'engager à constituer un dossier d'exécution qui sera soumis à l'accord d' ENEDIS. Ces plans préciseront les détails de réalisation, le type et la nature du matériel à utiliser.

Le tracé définitif sera établi en fonction des normes applicables au moment de la réalisation des travaux.

9 RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

Il sera réalisé suivant les directives des Services Techniques de Perpignan. Les travaux seront réalisés conformément aux spécifications et directives applicables au moment de la réalisation des travaux.

Le réseau sera réalisé en souterrain, sous gaine de protection allant d'un candélabre à l'autre. La section des conducteurs entre candélabres ne sera pas inférieure à 10 mm².

Le schéma de principe du tracé du réseau Eclairage Public figure au plan n° P.A.8.4.

Le type de candélabre et d'appareil d'éclairage public, leur puissance, l'équidistance entre appareils, proposés au plan N° P.A.8.4, devront être confirmés par les Services Techniques avant tout commencement de travaux. La hauteur des candélabres sera de 6.00 m.

Les candélabres seront cylindro-coniques, galvanisés à chaud et thermolaqués, prévus pour un site IV en zone exposée, avec appareillage dans le fût. Ils seront du type monopiece.

Les massifs de fondations seront dimensionnés en fonction de la hauteur des mâts et répondre aux normes actuellement en vigueur (EN40 - Zone IV - I) (Région IV - Site exposé). Ils auront fait l'objet d'une étude béton armé réalisée par un bureau d'études agréé.

Les embases des candélabres et les goujons de fixation, équipées de rondelles anti-couple et "Péplic", seront protégés par une pointe de diamant lissée, effectuée avec un mortier de ciment dosé à 300 kg.

La mise à la terre des candélabres sera effectuée par une câblette cuivre nu (25²) en pleine terre, soit par une ou plusieurs terres interconnectées à l'aide d'un conducteur prévu à cet effet, dans les câbles de distribution (U 1000 RO 2V) posés sous fourreaux T.P.C. L'ensemble de l'installation devra

être conforme aux normes en vigueur, vis à vis de la protection des personnes contre les effets des courants électriques.

La norme UTEC 17.200 est applicable et la résistance des terres devra être conforme à ses prescriptions.

Après exécution des travaux, l'entreprise devra fournir un rapport de vérification du réseau Eclairage Public établi par un bureau de contrôle agréé. Ce rapport, avec avis favorable sans réserve, précisera la valeur numérale de résistance des terres et non la mention "Bon ou mauvais" et sera joint à la Déclaration d'Achèvement des Travaux (DAT) prévue à l'article R.462 -1 à -10 du Code de l'Urbanisme.

Les Services Techniques seront prévenus au moins huit jours avant le début des travaux afin de donner toutes indications utiles à cet effet. Il sera fourni à ce service deux plans d'exécution revêtus du visa d'un organisme de contrôle agréé.

10 RESEAU TELEPHONE ET FIBRE OPTIQUE

La desserte téléphonique sera réalisée en souterrain, en coordination avec les Services de Orange concernés.

Le Lotisseur devra préalablement s'acquitter de la proposition commerciale établie par Orange.

Ces installations, portées au plan n° P.A.8.5 seront établies conformément aux dispositions prescrites par les services de Orange - Service C.C.L. / E.I.L.

Le plan d'exécution devra comporter la mention "BON POUR ACCORD" apposée par les services de Orange.

Le projet définitif devra tenir compte des sujétions imposées par la proximité des câbles électriques.

Le réseau principal se compose de tubes (Ø42/45 PVC) pour la téléphonie et de 2 tubes (Ø42/45 PVC) pour la Fibre optique.

Les branchements particuliers de téléphone (2 flexitubes ø 40) terminés par un regard de 30 x 30 seront réalisés par le lotisseur et laissés en attente à l'intérieur des lots.

11 TRAVAUX PRELIMINAIRES

Avant tout commencement des travaux, les entreprises devront établir les Déclaration d'Intention de Commencer les Travaux auprès des concessionnaires tels que d' ENEDIS - G.R.D.F - G.S.O. - Orange- etc.

12 CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC

Les voies ne seront classées dans le Domaine Public qu'après obtention du certificat administratif définitif des travaux de l'ensemble du présent projet.

13 ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères sera assurée par les services et les règlements sanitaires en vigueur.

Le ramassage sera effectué aux jours et horaires des rotations établies par le service concerné.

14 PLANS DE RECOLEMENT

Ils seront remis, dès achèvement des travaux, à chaque service concerné, en autant d'exemplaires que nécessaire et suivant les formats imposés par ces services et, au plus tard, au moment de la Déclaration d'Achèvement des Travaux (DAT) établie par le lotisseur auprès de la mairie conformément aux articles R.4621 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Cette déclaration précisera si l'achèvement concerne la totalité ou une phase de travaux ainsi que les travaux différés s'il y a lieu.

Le Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) comportant outre les plans de récolelement, les attestations de conformités établis par les concessionnaires (ENEDIS, ORANGE, etc) les notices techniques du matériel installé, les différents compte-rendus d'essais et rapports, un tirage du plan de récolelement de chaque réseau ainsi qu'un CD contenant ces récolelements aux formats DWG et Carto 200 (pour ENEDIS) seront remis aux Services Techniques et au Maître d'Ouvrage, avant la mise en service des réseaux correspondants.

Pour l'Eclairage Public, un certificat de conformité délivré par un organisme de contrôle agréé, accompagné d'un plan de récolelement, en triple exemplaires, visé par cet organisme de contrôle, sera remis aux Services Techniques de la Commune.

Le lotisseur